



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° *001* du 08 janvier 2024 portant
composition du jury Certification d'Aptitude
aux Fonctions de Formateur Académique,
session 2024

**Le Recteur de la Région Académique
Recteur de l'académie de Mayotte**

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016 relative aux missions des formateurs des 1^{er} et 2nd degrés ;

VU la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique ;

VU le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

**Division des Examens et
Concours**

Bureau des concours

ARRETE

Article 1 : Le jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2024 est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté ;

Article 2 : Les épreuves d'admissibilité se dérouleront du **mardi 16 janvier 2024** au **samedi 20 janvier 2024** ;

Le jury d'admissibilité se réunira le **mercredi 31 janvier 2024** ;

Les résultats d'admissibilité seront publiés le **mardi 06 février 2024** ;

Les épreuves d'admission se dérouleront du **mardi 13 février 2024** au **mercredi 21 février 2024** ;

Le jury d'admission se réunira le **vendredi 23 février 2024** ;

Les résultats d'admission seront publiés le **jeudi 29 février 2024** ;

Article 3 : Le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Mamoudzou, le 08 janvier 2024

Le Recteur,
Jacques MIKULOVIC



COMPOSITION DU JURY DU CAFFA – SESSION 2024

Président :

MIKULOVIC Jacques

Le recteur de la région académique de Mayotte,
Recteur de l'académie de Mayotte

Ou son représentant :

DENOYELLE Thierry

Inspecteur d'Académie – Directeur Académique
Adjoint des Services de l'EN

Membres du jury :

ALBERT Georges
CANAUD Natacha
COIGNUS Gilles
REMY Pierre-Yves

IEN
IEN
IEN
IEN

BOURA Anli
CACHAT Philippe
GLUSZEC Christophe
GRONDIN Marie-Isabelle
HEBERT Florent-Jacques
LETI-PALIX Pierrette
RAHMOUNE Mohammed
ROY Frédéric
SCHUSTER Claudine
VANDECASTEELE Philippe

Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré
Inspecteur du 2nd degré

CHANE Gérard
DASSY Jacques
DUVAL Franck
HAAB Claudine
KIDIRI Adrien

Chef d'établissement
Chef d'établissement
Chef d'établissement
Chef d'établissement
Chef d'établissement

AMOUROUX-COUNIL Pascale
BOURREL Christian
CHATELET Dominique
LABOISNE Chloé
LEFEBVRE Anne-Claire

Formatrice académique
Formateur académique
Formateur académique
Formatrice académique
Formatrice académique

Examineurs qualifiés pour l'épreuve de pratique professionnelle :

ROY Frédéric

Inspecteur du 2nd degré

GRONDIN Marie-Isabelle

Inspecteur du 2nd degré

CACHAT Philippe

Inspecteur du 2nd degré

VANDECASTEELE Philippe

Inspecteur du 2nd degré

GLUSZEC Christophe

Inspecteur du 2nd degré

RAHMOUNE Mohammed

Inspecteur du 2nd degré

ABDELHAMID Ahmed

Enseignant de l'Ecole
Supérieure du Professorat et
de l'Education

NGUYEN Isabelle

Enseignant de l'Ecole
Supérieure du Professorat et
de l'Education

GUILLOIN Colette

Enseignant de l'Ecole
Supérieure du Professorat et
de l'Education

SAINTE-MARIE Sophie

Enseignant de l'Ecole
Supérieure du Professorat et
de l'Education

TALERIEN Jean Stéphane

Enseignant de l'Ecole
Supérieure du Professorat et
de l'Education